



ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

conventions avec les praticiens

Question écrite n° 53378

Texte de la question

M. Thierry Mariani appelle l'attention de Mme la ministre de l'emploi et de la solidarité sur les légitimes inquiétudes des masseurs-kinésithérapeutes et plus particulièrement ceux affiliés à la section vaclusienne du syndicat national des masseurs kinésithérapeutes et rééducateurs s'agissant de la baisse des honoraires programmée par son ministère à l'égard de cette profession. La perte de revenus engendrée par cette baisse pénalisera grandement cette activité, au risque de remettre en cause sa pérennité. De plus, une telle mesure aura pour conséquence immédiate d'amener une dégradation dans la distribution des soins de masso-kinésithérapie en dépit de tous les efforts que pourrait déployer la profession dans l'éventualité où la baisse des honoraires serait effectivement mise en oeuvre. Aussi, lui demande-t-il de lui indiquer si elle entend prendre en considération les attentes des masseurs-kinésithérapeutes en annulant les mesures récemment envisagées.

Données clés

Auteur : [M. Thierry Mariani](#)

Circonscription : Vaucluse (4^e circonscription) - Rassemblement pour la République

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 53378

Rubrique : Assurance maladie maternité : généralités

Ministère interrogé : emploi et solidarité

Ministère attributaire : affaires sociales, travail et solidarité

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 6 novembre 2000, page 6308